

BON DE PRISE EN CHARGE du MATERIEL

(Pour remplir le formulaire, utilisez le mode page, dans la barre au bas de l'écran)

Je soussigné :

Pour le compte de l'A.S.A. :

Nom de l'épreuve :

Prendre en charge le matériel suivant :

- 6 Mallettes Radios (115€)
- 3 T.A.G. (75€ l'une - 120€ les 2 - 150€ les 3 - caution 1 000€)
- 6 Gyrophares (300,00€ les 6 ou 50,00€ l'unité - caution 2 500 €)
- 30 Chasubles vertes « PRESSE » - (gratuit - dégradations à charge des A.S.A.)
- Panneaux réfléchissants (dépôt à l'A.S.A. du RHONE sous caution 1000€)
- Balances électroniques (90€) + Sonomètre (Sous la responsabilité de Jean-Louis CANEL)

Le secrétariat de la ligue devra être immédiatement informé de toutes anomalies.

Le présent BON DE PRISE EN CHARGE, libère l'A.S.A. qui était précédemment en possession de ce matériel, des responsabilités citées ci-dessus.

Fait à :

le

Nom et Signature du détenteur

Nom et signature du preneur

Attention pour toutes dégradations les frais de remise en état seront à la charge des A.S.A.